

Pour un journal d'information utile aux Illadais



Ce quinzième numéro d'Information des Citoyens Illadais parle comme à son habitude de notre vie quotidienne dans le but d'être utile à chacun d'entre nous. Il reste fidèle aux objectifs que notre association avait définis en avril 2001:

- sortir la vie communale de l'apathie dans laquelle elle se trouvait alors,

- imposer une gestion transparente de la commune, des différents syndicats (eau et assainissement) et de la nouvelle communauté de communes afin de défendre les droits de tous,

- faire des propositions pour améliorer la qualité de vie des Illadais.

C'est en effet pour défendre les intérêts de tous les citoyens de la commune que nous discutons, lorsque cela s'impose, la façon dont sont gérées les affaires publiques. L'accumulation des factures d'eau et d'assainissement depuis deux ans accable les ménages les plus fragiles. Le prix cumulé de l'eau et de l'assainissement (32 F 90 le m³) à Illats est l'un des plus élevés du Sud Gironde et, de plus en plus d'Illadais s'en rendront compte avec l'extension du réseau d'assainissement dans les quartiers de Barrouil, Condrine et Brouquet. Tout cela n'est pas dû à la fatalité! C'est la conséquence de choix gestionnaires ! De même, lorsque l'argent public est massivement dépensé dans des travaux importants comme l'aménagement du bourg, il est légitime de s'interroger sur l'utilité de certaines réalisations étant donné leur coût pour la collectivité. Enfin, comment ne pas ruer dans les brancards de certaines pratiques municipales : disqualification systématique de ceux qui ne sont pas d'accord, usage du secret dans le traitement de dossiers qui regardent tout le monde et dans la conduite des réunions du conseil municipal (publiques pendant 10 minutes en moyenne puis suivies d'une autre réunion à huis clos de deux heures). Tout cela crée un fonctionnement aveugle dont les travers touchent ou toucheront tôt ou tard n'importe quel Illadais.

Parce que nous croyons que seule l'action collective peut améliorer le quotidien.

Parce que nous sommes persuadés que le débat sans arrières pensées est un enrichissement pour la vie de notre village.

Nous poursuivons notre travail d'information loin du copinage et du "petit service individuel" qui bloquent la vie locale et sacrifient l'intérêt général au profit des petits intérêts de quelques uns.

En cette veille de fêtes de fin d'année, nous avons consacré ce numéro à l'action sociale et aux réunions du conseil municipal.

Bonne lecture et bonnes fêtes à tous!

Le Bureau

Le Centre communal d'Action Sociale (CCAS) d'Illats : entre assistance et aide sociale

C'est en 1955 que les communes ont été obligées de créer cette structure qui permet de mener une action sociale plus efficace.

A condition, bien sûr, d'en avoir la volonté ! Ce qui n'est pas le cas partout. Les CCAS sont la vitrine des communes en matière d'ouverture et de politique sociale. Tous n'ont pas les mêmes orientations, qui peuvent être diverses et plus ou moins développées.

- **Le service d'Aide Ménagère à Domicile** (pour les personnes âgées en grande partie) : à l'heure où les CCAS de Landiras et de Podensac se regroupent afin de pouvoir maintenir ce service, il faut savoir qu'à Illats le choix a été fait de le déléguer à l'ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural), qui a pris en charge nos aides ménagères. Dommage...

- **La distribution de colis alimentaires** pour les personnes les plus démunies par le biais de la banque alimentaire. Tous les Illadais dans le besoins le savent-ils ? Rien n'est moins sûr...

- **Aides financières.**

- **Aides diverses : administratives ...**

- **Jeunesse** : le CCAS achète les cadeaux du Noël de l'école et les prix pour les élèves entrant en 6^e. Mais favoriser l'accès de tous les jeunes aux vacances sportives pourrait être également une priorité tout comme le développement des structures d'accueil et d'écoute.

Écoute, aide, chaleur humaine...

Autant de notions qu'un jeune en rupture avec la société ne connaît plus. Qui peut lui réapprendre ? C'est à nous, adultes responsables, de le faire. Sous quelle forme ? A titre individuel, bien entendu. Mais cela peut aussi être en créant des lieux de rencontre et d'information bien structurés, comme le Point Information Jeunesse de Podensac, ou encore la Mission Locale des Deux Rives de Cadillac.

Il n'y a pas qu'aux abords des grandes villes, dans leurs cités ghettos, que les jeunes lancent un appel au secours.

Ce problème touche également nos communes rurales. A la différence qu'ici ils se sentent plus isolés.

Corinne Alonso

La redevance ordures ménagères : « Le CCAS paiera ! »

Avec une augmentation de 18, 9%, notre redevance ordures ménagères n'échappe malheureusement pas à la vaste explosion que nous constatons partout. Déjà les conséquences peuvent se mesurer : de plus en plus d'usagers ne peuvent plus payer.

En 2000, les impayés étaient de 228,4 € TTC, en 2003, ils atteignent les 6.734, 08 € TTC (Délibération de la communauté de communes du 23 septembre). En 2004, le manque à gagner sera considérable. Pour faire face à cela, le président de la communauté renvoie la balle aux CCAS des différentes communes qui devront payer une partie de la différence afin d'aider les plus pauvres. Cette solution ne peut pas tenir dans la durée.

Cet été, nous recevions en même temps que nos factures, une explication envoyée par la communauté de communes. Elle parlait de tout sauf de la situation de monopole des sociétés de traitement dans notre région qui en profiteraient peut être pour faire monter les prix lors des appels d'offres. La prise en considération de cette situation par nos élus pourrait les conduire à envisager de véritables solutions : établir un rapport de force avec les grandes entreprises par le regroupement de l'ensemble des syndicats de collecte des ordures ménagères comme en Dordogne et utiliser la Garonne pour transporter de Langon jusqu'à l'usine Asrtia de Bègles les déchets. Mais pour en arriver là, il faudra une vraie volonté...

Marcel Carrethey

Une augmentation masquée des impôts locaux

Dans le *Flash info mairie* distribué en avril dernier, le conseil municipal annonçait la baisse des taux des quatre taxes locales communales mais « oubliait » d'informer les Illadais qu'ils paieront désormais une ligne d'impôts en plus correspondant à la taxe additionnelle nécessaire au fonctionnement de la communauté de communes. Cette dernière prenant en charge notamment la voirie communale ou l'entretien de l'éclairage public.

Or, ce soulagement pour le budget municipal ne s'est pas traduit par une diminution proportionnelle de la fiscalité communale. Pour le foncier bâti par exemple, chacun a pu constater que la diminution de 1,75% annoncée n'a pu compenser le taux correspondant de 4,87% pratiqué par la Communauté de communes.

Cela fait donc une augmentation réelle de 3,12%. Il en est de même avec la taxe d'habitation (+2,03%), le foncier non bâti (+11,43%) et la taxe professionnelle (+1,94%). Nous n'avons donc pas rêvé ! Dernière révélation : « cette baisse (des quatre taxes communales) a été volontairement évaluée sur plusieurs années malgré d'importants investissements. » (*Illats infos n°2/04*). C'est la première fois que la municipalité affirme cela. Elle n'en a pas fait état en tout cas, lors de la présentation du budget 2004. L'avenir vérifiera cette promesse. En attendant, le contribuable paie en réalité plus cher pour rembourser l'emprunt contracté sur 20 ans pour l'aménagement du bourg.

Gilles Baillet

Des élus ne sont pas touchés par toutes ces factures et ces taxes ?

Trois élus sur quinze dont le 1^{er} adjoint ne paient quasiment rien sur la commune: ni assainissement, ni eau, ni ordures ménagères ou seulement la taxe sur le foncier non bâti et cela reste à vérifier.

Normal : ils n'habitent plus la commune.

Huit élus sur quinze ne sont pas branchés à l'assainissement collectif:

cinq ne le seront jamais dont le maire, le premier adjoint et l'adjoint à la voirie parce qu'ils n'habitent pas Illats ou que leur maison est trop éloignée pour être raccordée.

En 2003, les taux des quatre taxes d'Illats étaient au dessus de la moyenne départementale (source ministère des finances)

Taxes	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
Illats en 2003	9,96 %	20,57 %	41,07 %	20,60 %
Taux moyens en 2003 pour les communes de 500 à 2000 habitants	9,54 %	13,67 %	39,60 %	10,52 %

D'un conseil municipal à l'autre

Chacun a le droit d'assister aux séances publiques. Comme les dates, heures et ordre du jour ne sont jamais communiqués à la presse locale, les personnes intéressées devront s'adresser au secrétariat de mairie.

Conseil municipal du 15 juillet :

- Aménagement du bourg : versement de la subvention du conseil général : 71 250 €. La commune a contracté un emprunt sur 20 ans, négocié à 4,40% et remboursé par semestre. La TVA sera récupérée. Avenant concernant des petits travaux (- 5% du marché global de l'aménagement du bourg) : barrière pour protéger, supplément éclairage public lavoir et sortie d'Illats.
 - Restauration de la partie intérieure de l'église : 88 828 € HT.
- Virement de crédit mobilier pour la maison des associations : 11 187 €.
- Achat d'un ordinateur portable pour l'école : 2 733 € et du mobilier : 1 793 €.
 - Chauffe-eau du club house du football : 1 085 € et chauffe-eau de la salle omnisports : 1 074 €.
- Création d'un poste à plein temps de secrétaire.
- Vote d'une motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de France condamnant la politique mise en œuvre par La Poste depuis une dizaine d'années qui va à l'encontre de l'aménagement du territoire. Même si «ça ne nous engage en rien», pour reprendre les mots de notre premier magistrat, c'est une «poursuite des actions engagées et des prises de position locales notamment pour la poste d'Illats.»

Conseil municipal du 2 septembre :

Nous n'avons pas pu assister à la réunion à cause d'une malencontreuse erreur d'affichage.

- Achat des terrains en raison de l'aménagement du bourg.
- Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) voté par le conseil général : notre commune a obtenu 14 656, 56 €.
- Voie communale 21, quartier Maingeon : coût : 16 313, 44 €. Subvention demandée : 4 893, 94 €. Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du conseil général.
- Demande de subvention au conseil général : 14 656, 56 € dont 4 893, 94 pour la voirie dépendant de la communauté de communes et 9 762, 62 € pour les autres investissements. Assurer le financement complémentaire de la façon suivante :
 1. voirie : par emprunt pour 11 419, 50 €
 2. pour les autres investissements : par autofinancement de 5 330, 48 €.
- Acquisition de matériel vidéo surveillance : 7 345 € HT soit 8 784, 62 € TTC
- Double vitrage logement social : 1 272, 70 € HT soit 1 342, 69 € TTC.

- Délibération pour ordre : acceptation de règlement d'un sinistre par Axa. La somme est différente des dépenses engagées car une franchise de 200, 95 € est applicable au titre de la garantie dommages informatique et bureautique, toutes les factures ne sont pas encore toutes parvenues et certaines réparations restent à effectuer.

- Bourse d'étude votée à la suite de la demande de Mlle Canestro : 150 € vue l'intérêt de l'étude proposée.

Conseil municipal du 8 novembre :

- Budget annexe logement social : augmentation de crédit : 1 343 €. Subvention de la commune pour les travaux du logement social : 8 191 €.
- Règlement du sinistre du 19 juillet 2004 par AXA : versement de 617, 78 € pour une réparation d'écran informatique et pour des réparations électriques ; versement de 3 289, 73 € pour les réparations de lecteur de microfiches d'ordinateur et d'alarme.
- Augmentation du prix du ticket de cantine : taux moyen annuel fixé par l'arrêté ministériel est de 2%, le prix du ticket passe de 1,74 € à 1,77 € soit une augmentation de 3 centimes d'€, augmentation applicable à partir du 1^{er} janvier 2005.
- Création d'un poste à temps complet d'agent d'entretien territorial : 30 heures hebdomadaires à partir du 9 novembre 2004.
- Adhésion de la commune à l'Association des communes et collectivités forestières girondines (protection et entretien de la forêt) : 50 000 € d'adhésion, délégués MM. Pastol et Biarnés.
- Annulation de la subvention au PACT Habitat (association pour rénover l'habitat social) du 15 juillet 2004 car elle comporte des éléments erronés ; modification de la somme précédemment attribuée de 23 € augmentée à 77€.
 - Subvention de 76 € à l'association III'Arts.
 - Subvention de 177 € à la Mission Locale des deux Rives.
- Complément CCAS : subvention communale de 1 176 €.

Conseil municipal du 6 décembre :

- La réunion a duré 7 minutes: record battu.
- Virement sur chapitre de fonctionnement 18.263€
- Enfouissement des réseaux électriques 31.430€
- Vote d'une subvention à la nouvelle association des commerçants et artisans Illadais: 3.000€.

« l'association gèrera sa subvention comme elle l'entend » (propos de M Maire)
- Taxe professionnelle de zone artisanale: remboursement à la Cd C de 33.000€ et maintien de la taxe professionnelle habituelle

Le Centre communal d'Action Sociale (CCAS) d'Illats : entre assistance et aide sociale

C'est en 1955 que les communes ont été obligées de créer cette structure qui permet de mener une action sociale plus efficace.

A condition, bien sûr, d'en avoir la volonté ! Ce qui n'est pas le cas partout. Les CCAS sont la vitrine de communes en matière d'ouverture et de politique sociale. Tous n'ont pas les mêmes orientations, qui peuvent être diverses et plus ou moins développées.

- **Le service d'Aide Ménagère à Domicile** (pour les personnes âgées en grande partie) : à l'heure où les CCAS de Landiras et de Podensac se regroupent afin de pouvoir maintenir ce service, il faut savoir qu'à Illats le choix a été fait de le déléguer à l'ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural), qui a pris en charge nos aides ménagères. Dommage...

- **La distribution de colis alimentaires** pour les personnes les plus démunies par le biais de la banque alimentaire. Tous les Illadais dans le besoins le savent-ils ? Rien n'est moins sûr...

- **Aides financières.**

- **Aides diverses : administratives ...**

- **Jeunesse** : le CCAS achète les cadeaux du Noël de l'école et les prix pour les élèves entrant en 6^e. Mais favoriser l'accès de tous les jeunes aux vacances sportives pourrait être également une priorité tout comme le développement des structures d'accueil et d'écoute.

Écoute, aide, chaleur humaine...

Autant de notions qu'un jeune en rupture avec la société ne connaît plus. Qui peut lui réapprendre ? C'est à nous, adultes responsables, de le faire. Sous quelle forme ? A titre individuel, bien entendu. Mais cela peut aussi être en créant des lieux de rencontre et d'information bien structurés, comme le Point Information Jeunesse de Podensac, ou encore la Mission Locale des Deux Rives de Cadillac.

Il n'y a pas qu'aux abords des grandes villes, dans leurs cités ghettos, que les jeunes lancent un appel au secours.

Ce problème touche également nos communes rurales. A la différence qu'ici ils se sentent plus isolés.

Corinne Alonso

La redevance ordures ménagères : « Le CCAS paiera ! »

Avec une augmentation de 18, 9%, notre redevance ordures ménagères n'échappe malheureusement pas à la vaste explosion que nous constatons partout. Déjà les conséquences peuvent se mesurer : de plus en plus d'usagers ne peuvent plus payer. En 2000, les impayés étaient de 228,4 euros TTC, en 2003, ils atteignent les 6 734, 08 euros TTC (Délibération de la communauté de communes du 23 septembre). En 2004, le manque à gagner sera considérable. Pour faire face à cela, le président de la communauté renvoie la balle aux CCAS des différentes communes qui devront payer une partie de la différence afin d'aider les plus pauvres. Cette solution ne peut pas tenir dans la durée.

Cet été, nous recevions en même temps que nos factures, une explication envoyée par la communauté de communes. Elle parlait de tout sauf de la situation de monopole des sociétés de traitement dans notre région qui en profiteraient peut être pour faire monter les prix lors des appels d'offres. La prise en considération de cette situation par nos élus pourrait les conduire à envisager de véritables solutions : établir un rapport de force avec les grandes entreprises par le regroupement de l'ensemble des syndicats de collecte des ordures ménagères comme en Dordogne et utiliser la Garonne pour transporter de Langon jusqu'à l'usine Asrtia de Bègles les déchets. Mais pour en arriver là, il faudra une vraie volonté...

Marcel Carretoy